

## **INAUGURATION DE L'ACTIVITE DE DON DE SANG DE CORDON DANS LE CADRE DE LA GRANDE CAUSE NATIONALE**

**Jeudi 17 décembre 2009, à 11h00**  
A l'hôpital privé Armand Brillard (Nogent s/Marne)

en présence de

**Madame Roselyne BACHELOT- NARQUIN**  
Ministre de la Santé et des Sports

et

**Madame Nadine MORANO**  
Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité

---

La Fondation Générale de Santé s'est engagée depuis 2008 dans une large mobilisation autour du don de sang de cordon, notamment à travers un partenariat avec l'Etablissement Français du Sang (EFS). Ce partenariat public-privé poursuit deux objectifs :

- renforcer le maillage national de maternités collectrices de sang de cordon ;
- promouvoir le don allogénique, anonyme et gratuit, ainsi que l'égal accès aux soins.

La Fondation lance aujourd'hui une campagne d'information à l'attention des femmes enceintes afin d'encourager le don allogénique (le donneur et le receveur sont deux personnes distinctes). Sur le thème « Naissance d'un enfant, renaissance d'un patient », cette campagne d'information est accessible sur le site [www.sangdecordon.org](http://www.sangdecordon.org).

Outre sa mission d'information auprès des femmes enceintes, la Fondation Générale de Santé investit dans un vaste programme de formation des équipes médicales afin de diffuser les bonnes pratiques auprès des équipes médicales des maternités. A ce jour, près de 170 sages femmes et obstétriciens ont été spécialement formés pour collecter le sang de cordon à des fins allogéniques. Dans les 5 maternités Générale de Santé opérationnelles aujourd'hui (12 000 naissances annuelles), la Fondation organise le prélèvement des unités de sang de cordon et les met gracieusement à disposition de l'EFS qui les préparent et optimise leur cryopréservation.

Vectrice de la culture du don de sang à tous les âges de la vie, la Fondation Générale de Santé a reçu le label Grande Cause Nationale 2009, délivré par le Premier Ministre, pour le don de sang, de moelle et d'organe.

Qu'elles soient publiques ou privées, les maternités constituent la clé de voûte du dispositif de prélèvement à visée allogénique, c'est-à-dire pour lesquelles le donneur et le receveur sont deux personnes distinctes. Les maternités partenaires des banques autorisées doivent répondre à des critères précis :

- informer correctement les femmes enceintes ;
- optimiser la qualité et la quantité des prélèvements ;
- coordonner les moyens humains et techniques ;
- répondre aux exigences des procédures d'accréditation.

Dans le cadre de son partenariat avec l'Etablissement Français du Sang, la Fondation Générale de Santé accueille les dons de sang de cordon dans les maternités suivantes :

### **Maternités Générale de Santé opérationnelles aujourd'hui**

- Hôpital Privé Armand Brillard (Nogent-sur-Marne)
- Hôpital Privé Paul d'Egine (Champigny sur Marne)
- Hôpital Privé d'Antony (Antony)
- Hôpital Privé Saint Martin (Pessac)
- Clinique Sainte Marthe, (Dijon)

### **Maternités Générale de Santé opérationnelles courant 2010**

- Hôpital Privé Jacques Cartier (Massy)
- Hôpital Privé Drôme-Ardèche (Guilherand-Granges)
- Polyclinique de Savoie (Annemasse)

Avec près de 3200 accouchements annuels, 90 praticiens libéraux dont 19 gynécologues obstétriciens, l'Hôpital Privé Armand Brillard (HPAB) compte parmi les maternités pilotes pour le lancement du prélèvement de sang de cordon en Ile-de-France, en partenariat avec l'Etablissement Français du Sang.

### **Chiffres clefs**

- En France, le nombre de greffons de sang de cordon transplantés a augmenté de 58% par an depuis 2003.
- En 2009, plus de 20 000 greffes de sang de cordon ont été réalisées à travers le monde.
- En 2008, la France a importé 2/3 des greffons de sang de cordon de banques étrangères. La même année, la France était le deuxième mondial exportateur de sang de cordon, par rapport à son stock national (source : Agence de la biomédecine, 2009).
- Durant l'année 2008, 385 unités de sang de cordon ont été transplantées à 246 patients en France (source : Agence de la biomédecine, 2008).
- En décembre 2009, la France comptait environ 8200 unités de sang de cordon disponibles.
- La France se fixe comme objectif d'atteindre 30 000 greffons de sang de cordon validés d'ici à 2013.
- En 2008, le Réseau Français de Sang Placentaire comptait 8 maternités collectrices et 3 banques opérationnelles. Ces chiffres ont doublé en 2009 (17 maternités collectrices et 7 banques opérationnelles), et devraient continuer de croître significativement en 2010 (3 nouvelles banques en cours d'ouverture).
- En France, 79% de personnes en âge de procréer (18-34 ans) se déclarant prêtes à faire don du sang de cordon (source : étude Opinion Way).

### **Verbatim**

Selon **Frédéric Rostand**, Président du directoire de Générale de Santé, *"nos établissements ont la volonté de participer davantage aux missions de service public comme le prévoit la loi HPST récemment votée. Il s'agit là d'une véritable reconnaissance de la participation des hôpitaux privés au service public de la santé. »*

*« Notre objectif de doubler durant l'année 2009 le nombre de maternités collectrices en France a été atteint. A travers ce partenariat public-privé, la Fondation apporte une solution simple et efficace, répondant concrètement aux besoins des patients et des médecins greffeurs, dans l'intérêt de la santé publique ».* **Pr. Grégory Katz**, Directeur de la Fondation Générale de Santé.

*« A travers le don de sang de cordon, ce geste altruiste crée une culture de don d'organe dans la famille qui pourra se renouveler sous d'autres formes, et à d'autres occasions dans l'existence. A travers la Grande Cause Nationale, la Fondation Générale de Santé rappelle qu'il n'y a pas d'âge pour réaliser un don de soi, et que des nouveaux-nés peuvent aussi sauver des vies. »* **Filippo Monteleone**, Directeur Général de Générale de Santé, Vice-Président de la Fondation.

---

### **Contacts presse**

Marie Roux de Luze (GENERALE DE SANTE) : 01.53.23.14.16 – 06.08.50.91.49  
Guillaume Jubin (TILDER) : 01.44.14.99.99 - 06.03.02.34.30